



Message de l'Organisation mondiale des douanes Journée internationale de la douane 2010

En ce début de 21^{ème} siècle, il n'y a pas d'autre alternative à la coopération entre tous les acteurs du commerce international, clé du développement et moteur de la vitalité économique mondiale, ils se doivent d'être solidaires pour envisager le futur.

La communauté douanière internationale est unanime, il faut en terminer avec le superflu et les synergies artificielles. Dialoguer, innover ensemble et agir en concertation pour débattre d'un projet en faisant preuve d'anticipation et de détermination au regard des défis auxquels elle doit faire face. L'avenir de tous les composants de la chaîne logistique est intimement lié et dépend de leur capacité à travailler conjointement.

La douane ne peut plus agir indépendamment sans tenir compte des intérêts de ses partenaires, elle se doit de décloisonner ses relations avec les opérateurs du commerce international, de développer la concertation, le dialogue, l'échange d'expertise et de savoir-faire, de promouvoir l'échange d'informations et la coopération, de réduire les obstacles à la fluidité des échanges en corrigeant les manques, en supprimant les duplications et en organisant les interactions. La douane doit revoir ses fondamentaux, tout comme ses partenaires qui se doivent de mieux appréhender la douane, ses missions et ses enjeux. Il est nécessaire pour que cette démarche partenariale soit équilibrée que le secteur privé intègre les deux facettes du rôle de la douane qui sont d'assurer, à la fois la perception des recettes et protection de la société, tout en facilitant le commerce licite au travers d'avantages accordés aux opérateurs qui s'engagent dans une démarche de transparence basée sur la confiance.

Cette période de mutation doit se révéler propice à un engagement de toutes les parties prenantes à travailler plus étroitement ensemble, à mettre en œuvre une coopération internationale renouvelée, une dynamique nouvelle et à prendre des initiatives audacieuses allant dans le sens de la simplification, rapidité, souplesse, prévisibilité, efficacité et équité des procédures.

Dans nombres de ses instruments, outils et bonnes pratiques, l'OMD recommande aux administrations douanières d'aller de l'avant en établissant des partenariats avec les opérateurs commerciaux licites et en renforçant les liens avec le réseau des entreprises et les associations professionnelles. Qu'il s'agisse du Cadre de normes SAFE et du statut d'Opérateur économique agréé, du Groupe Consultatif du Secteur Privé, de la Convention de Kyoto révisée, de la déclaration d'Arusha révisée sur l'éthique, du Modèle de données, du document « La douane au 21^{ème} siècle » (D21) qui définit au travers de dix éléments constitutifs une nouvelle orientation stratégique pour la douane, ou enfin de la participation aux travaux de l'OMD en tant qu'observateurs d'organisations internationales, d'opérateurs du commerce international ou d'Associations professionnelles, l'OMD a érigé le « Partenariat Douane-Entreprises » en clé de voute de son action dans un esprit de concertation, de dialogue et d'ouverture.

Ce partenariat permet de prendre en compte les préoccupations de chacune des parties, de mieux comprendre les intérêts respectifs et de parvenir à des solutions présentant des avantages pour chaque protagoniste.

Ainsi, il m'a semblé essentiel de rappeler que la douane inscrit son action au quotidien dans une relation étroite avec les entreprises dans un objectif partagé de performance. J'ai donc décidé de consacrer la journée internationale de la douane le 26 janvier 2010 au « Partenariat Douanes-Entreprises », partenariat fondé sur le dialogue, la concertation, la confiance, la transparence et l'optimisation des ressources, partenariat indispensable en tant que moteur du commerce international et dynamique du développement économique.

Je compte sur votre soutien plein et entier pour relayer ce message afin de renforcer la crédibilité de notre engagement avec nos partenaires du secteur privé. A cet égard, je me réjouis qu'à la fois des agents des douanes et des entreprises et associations professionnelles qui travaillent à la mise

en œuvre, à l'amélioration et au renforcement du « Partenariat Douane & Entreprises » soient mis à l'honneur en ce 26 janvier 2010.

C'est ensemble que nous pourrions renforcer durablement le «Partenariat Douane-Entreprises» dans un objectif d'amélioration de la performance des administrations douanières et de tous les acteurs du commerce international.

Décidons d'agir et conjuguons nos talents, le grand secret de l'action, c'est de savoir s'y mettre !

Bonne journée internationale de la douane à tous !

Kunio Mikuriya
Secrétaire général
26 janvier 2010